



Le jeudi 25 juin 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 19 juin 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à M. Alain FAUVARQUE), Mme Danièle PETIT (à M. le Maire), M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE)

Absentes excusées : Mmes Martine FOULON, Karine VIENNE épouse DUTOIT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ

Absents : Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Delphine BERNADAT

N° 15-4-4

-----  
**Affaires juridiques**  
-----

Acquisition par la ville  
d'une parcelle sise à Bondues  
Chemin du Septentrion  
cadastrée section BH n° 32

Rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 16 octobre 2014 de procéder à l'acquisition de terrains sis à Bondues Chemin du Septentrion appartenant à Madame Laëtitia Prouvost.

L'acquisition de l'une des parcelles concernées par cette délibération s'inscrit dans un projet d'aménagement de voirie comportant notamment des places de stationnement et un cheminement piétonnier destinés à faciliter et sécuriser les déplacements doux et à augmenter les capacités de stationnement dans le quartier.

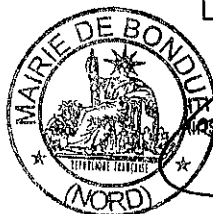
Une négociation avec le propriétaire a abouti à un accord portant sur la cession au profit de la commune des terrains concernés à titre gracieux, la ville prenant en charge les frais de mutation (géomètre et notaire).

Toutefois, la parcelle cadastrée section BH n° 32 doit faire l'objet d'une division parcellaire compte tenu de la mise à disposition par Madame Prouvost d'une emprise d'une surface de 78 m<sup>2</sup> au propriétaire de la maison sise 33 rue Anne et Albert Prouvost.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à décider l'acquisition à titre gracieux d'une parcelle d'une contenance de 208 m<sup>2</sup> sise chemin du Septentrion cadastrée section BH n° (en cours de division) issue de la parcelle cadastrée section BH n° 32 ;
- à accepter la prise en charge par la ville des dépenses liées à cette mutation (géomètre et notaire) ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires  
CA du 09 juin 2015  
CG du 16 juin 2015



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
M. le Maire fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire